

MAIRIE DE VERT -

Département des Yvelines (78930) – Arrondissement de Mantes La Jolie – Canton de Bonnières Sur Seine Communauté d'Agglomération de Mantes En Yvelines (CAMY)



ARRÊTÉ-30.07.2015

PORTANT INTERDICTION DE RAIGNADE

Le Maire de la commune de Vert,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1332-1 et L 1332-2; Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-23;

Considérant que les lavoirs et tous les plans d'eau de la commune ne sont pas aménagés pour la baignade et que leur utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé et à la sécurité des personnes,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade pour tous ces lieux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La baignade est formellement interdite dans tous les plans d'eau de la Commune.

ARTICLE 2 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis. conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

ARTICLE 3: Un panneau sera implanté sur place, afin d'en informer la population.

ARTICLE 4: Le Maire, le Chef de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Septeuil-Guerville, la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet des Yvelines
- Au chef de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Septeuil-Guerville

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat, et sa publication,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 30/07/2015

3 1 JUIL. 2015

Accusé de réception en préfecture 078-217806470-20150730-A-30072015-AR Date de télétransmission : 30/07/2015 Date de réception préfecture : 30/07/2015

Fait à Vert, le 30 juillet 2015 Le Maire

Jocelyne REYNAL